

# La Lettre de l'AFASPA

Association Française d'Amitié et de Solidarité avec les Peuples d'Afrique  
13 rue Pierre et Marie Curie 93170 BAGNOLET  
courriel : afaspanationale@gmail.com / site Internet : www.afaspa.com

Janvier 2021

## Nos vœux pour 2021 Contre le virus colonial et son variant néocolonial, les gestes-barrières indispensables : Luttes et Solidarité !



# ECONOMIE

*Dans sa série d'analyses sur les crimes commis par la France en Afrique pendant l'ère coloniale, au cours des 19e et 20e siècles, le site de l'agence Anadolu a focalisé sur le volet économique et commercial en donnant la parole au Dr Mohamed Badine El Yattoui Professeur de Relations Internationales à l'Université des Amériques de Puebla (Mexique).*

Dans sa série d'analyses sur les crimes commis par la France en Afrique pendant l'ère coloniale, au cours des 19e et 20e siècles, le site de l'agence Anadolu a focalisé sur le volet économique et commercial en donnant la parole au Dr Mohamed Badine El Yattoui Professeur de Relations Internationales à l'Université des Amériques de Puebla (Mexique).

« Depuis de nombreuses années, en Afrique, ont lieu des débats importants autour des relations économiques entre la France et ses anciennes colonies sur le continent. A aucun moment Emmanuel Macron n'a semblé vouloir revenir sur cette relation inégale et injuste, malgré les apparences. Le commerce et la monnaie sont toujours sous contrôle.

Si les causes explicatives sont nombreuses, nous allons tenter d'aborder celles-ci, qui sont les principales. Le maintien de la domination économique permet la prolongation de la domination politique.

Le développement du commerce a été l'une des causes de la colonisation par la France. Au Maghreb, les ports de Tunis et d'Alger sont essentiels aux transactions (et existaient déjà à l'époque ottomane). La colonisation française va créer des ports. Le plus connu est celui de Casablanca au Maroc. Les chambres de commerce en France encouragent ces constructions afin d'augmenter le volume des échanges.

Au début du XIXe siècle, l'Afrique

subaharienne est isolée par des barrières naturelles comme le désert du Sahara et les océans.

Les communications sont difficiles en dehors des routes des caravanes et des fleuves. Les comptoirs français de Saint Louis et de Gorée, au Sénégal, sont alors essentiels au commerce mis en place par la France.

La fin de la traite des esclaves provoque une reconversion des Européens dans le commerce de matières premières comme l'arachide, l'huile de palme, le bois, la gomme, le caoutchouc, le café et les métaux précieux.

L'administrateur colonial Faidherbe a joué un rôle important. La volonté de contrôler le commerce international passe aussi par le contrôle de voies maritimes entre l'Afrique et l'Asie.

La colonisation de Djibouti (fin du XIXe siècle) est une réponse aux Anglais qui ont pris le contrôle du Canal de Suez en 1869.

Le début du XXe siècle voit la construction de voies ferrées (Dakar-Soudan, voies de Guinée, de Côte d'Ivoire, du Dahomey qui est l'actuel Bénin et du Togo). Le Congo français et son chantier de la voie ferrée Congo-Océan provoque des abus qui sont dénoncés par André Gide dans son livre Voyage au Congo, en 1927, véritable réquisitoire contre les pratiques indignes des sociétés commerciales contre la population locale.

Après la crise mondiale de 1929, la France fit le choix de se replier sur son empire colonial, du fait

des préférences commerciales.

En 1950, l'ensemble de l'empire colonial représentait 60 % du commerce extérieur français. En 1970, la part de l'Afrique dans les exportations françaises était de 8,7 %. Elle n'était plus que de 5 % en 2015 (Hugon, 2016). Cela a obligé la France à repenser sa relation avec le continent afin de maintenir une forme de domination.

Soixante ans après les indépendances, pourquoi les gouvernements français sont-ils constamment critiqués pour leurs interventions dans les anciennes colonies en Afrique?

En Afrique, les propos de Nicolas Sarkozy, à Dakar, en 2007, osant affirmer que le "drame de l'Afrique" venait du fait que "l'homme africain n'est pas assez entré dans l'Histoire" sont restés gravés dans les mémoires. De nombreux intellectuels lui ont répondu. Achille Mbembe et Felwine Sarr vont jusqu'à dire que la France reste un problème pour le continent. Le premier, philosophe Camerounais, dit que "La France peine à entrer dans le monde qui vient" (2016). Le second, économiste Sénégalais, affirme qu'"il faut sortir la France des accords de coopération monétaire" (2019).

Ces deux citations montrent la défiance qui existe chez une grande partie des élites intellectuelles africaines.

Les intérêts principaux pour la France se trouvent dorénavant dans le domaine pétrolier et gazier (alors qu'ils l'étaient plutôt



dans le domaine des travaux publics, de l'eau et de l'électricité jusqu'à 2000). Le groupe Total est présent en Afrique francophone, mais également en Angola et au Nigeria. En 2018, l'Afrique représentait 28 % de la production de pétrole et de gaz de Total (Documents de référence Total, 2019). Par ailleurs, selon le Frédéric Munier, professeur de Géopolitique à Paris, 36,4% de l'approvisionnement en pétrole de la France vient du continent africain.

Les entreprises françaises pèsent énormément au niveau des IDE. Elles ont plusieurs avantages : la langue, la monnaie dans les pays de la zone franc, l'appui direct de l'État français, les garanties de la COFACE (compagnie publique qui garantit les risques des exportateurs français), et de réseaux anciens. Stratégie récente puisque le stock a été multiplié par 4 entre 2005 et 2011 pour se situer à 23,4 milliards de dollars. "Le redéploiement du capitalisme français résulte principalement des enjeux pétroliers (Angola, Nigeria) et de la volonté d'être présent sur des marchés plus importants – notamment en Afrique du Sud – que ceux des pays francophones de l'Afrique" (Hugon, 2016). Analysons, maintenant, comment la question monétaire, qui est l'une des clés de compréhension du rapport de domination depuis les indépendances, puis la baisse des relations commerciales entre la France et ses anciennes colonies qui l'irrite.

Fin 2019, Emmanuel Macron a annoncé que la France souhaitait une réforme du franc CFA, datant de 1945 et toujours en vigueur dans quatorze pays africains. La

France codirige (pour ne pas dire plus) ces économies du fait de l'arrimage du franc CFA à l'euro et l'obligation pour eux de verser 50% de leurs réserves de change respectives au ministère français des Finances.

Le problème est profond comme l'explique très bien Kako Nubukpo, ancien ministre togolais de la prospective et actuellement doyen de la faculté des sciences économiques et de gestion de l'Université de Lomé: "l'accord signé avec la France en 1945, dans le cadre du fonctionnement du compte d'opérations avec le Trésor, était qu'elle couvre l'émission monétaire des pays de la zone franc à hauteur de 20 %. Aujourd'hui, nous la couvrons quasiment à 100 %. Cela veut dire que nous n'avons plus besoin de l'« assureur » qu'est la France pour avoir la fixité entre le CFA et l'euro". Le problème est autant politique qu'économique. Emmanuel Macron et le président ivoirien Alassane Ouattara veulent remplacer le « franc CFA » par l'« éco ». Il s'agirait de la future monnaie commune de quinze pays. Les décisions les plus attendues sont la fin de l'obligation pour les Etats africains de verser 50 % de leurs réserves de change au ministère des Finances français et le maintien de l'arrimage à l'euro.

La monnaie est un instrument de souveraineté pour un Etat. Soixante ans après, les anciennes colonies d'Afrique subsaharienne ne l'ont pas. Si nous analysons la réalité du projet défendu par le duo Macron/Ouattara, ce dernier défend une union monétaire

garantie par la France. Les Africains qui s'y opposent préviennent que ce projet maintient la parité avec l'euro qui est une monnaie forte. Les conséquences sont nombreuses car il empêche les dévaluations compétitives et le développement industriel. Cela aboutira à enfermer ces pays dans une économie rentière de matières premières. Si l'Afrique ne représente que 5 % du commerce international, l'émergence des pays en zone "CFA" est entravée par une insertion clairement insuffisante dans le commerce international. La question monétaire apparaît clairement comme un frein pour le développement des échanges. Le déclin commercial de la France est lui assez net. "Ses" parts de marché en Afrique ont été divisées par deux depuis 2001, passant de 12 % à 6 % selon la COFACE. En remontant plus loin, on se rend compte que si l'Afrique représentait 8,7 % des exportations françaises en 1970, elle ne représentait plus que 5,6 % de ce total en 2006, selon l'économiste Philippe Hugon, qui fut directeur de recherche à l'IRIS (Institut de relations internationales et stratégiques) de Paris. Durant cette période les exportations françaises sont passées de 13 à 28 milliards de dollars mais le marché africain a quadruplé (COFACE) ce qui relativise cette augmentation et permet de comprendre la volonté de maintenir une mainmise sur la monnaie.

Il s'agit de la dernière carte toujours sous contrôle. »

## APPEL DE DAKAR

Le Front pour l'Abolition du franc CFA en Afrique a lancé un appel le 21 décembre 2020 à Dakar pour « Mettre fin à la coopération monétaire coloniale avec la France ».

Après avoir démontré la manœuvre qui se prépare pour substituer l'Eco-Macron au Franc CFA colonial, les initiateurs de l'appel revendiquent :



Les décisions concernant notre avenir monétaire collectif ne doivent plus nous venir de Paris et il est grand temps de soumettre à la sanction des parlements et des peuples africains de vraies réformes du système monétaire actuel, en excluant la France de toute mainmise sur celui-ci. La France doit cesser d'être ce trait d'union entre nos pays, véritable frein au développement. La France doit sortir totalement, complètement de nos affaires monétaires.

C'est pourquoi nous :

- Dénonçons cette parodie de mise à mort du Franc CFA néocolonial et exigeons la fin de l'accord de coopération monétaire entre la France et nos pays
- Invitons tous les Africains, toutes les organisations progressistes à se mobiliser contre la présence monétaire

française en Afrique et à faire barrage en Afrique et dans la diaspora à cette nouvelle tromperie monétaire

- Exigeons l'organisation de débats nationaux et de référendums nationaux sur la monnaie

- Saluons l'attitude progressiste et internationaliste de démocrates français qui contribuent à éventer ce complot impérialiste et invitons à la jonction de toutes nos forces pour la souveraineté monétaire de l'Afrique

Nous lançons un appel aux gouvernements, parlements africains concernés, en Afrique de l'Ouest et du Centre, ainsi que les organisations de la société civile, les syndicats et organisations patronales, les partis et mouvements politiques dans toute la zone monétaire du franc CFA à ouvrir un débat démocratique sur la question de la souveraineté monétaire de l'Afrique. Ces débats doivent aboutir à un referendum qui permettrait aux Africains de choisir directement soit de continuer à servir les intérêts de la France impériale, soit de

prendre la voie de la souveraineté monétaire et donc de l'indépendance véritable, à l'image de nombreuses anciennes colonies françaises d'Asie, du Maghreb et d'Afrique noire.

Nous estimons qu'il s'agirait là de la procédure la plus démocratique pour la construction d'une sous-région ouest et/ou centre-africaine pleinement souveraines et maîtresses de leurs destinées, tant en matière de politique économique et financière que de stratégie de reconstruction autonome et de développement endogène. Il est à la fois inacceptable et humiliant de voir un pays non africain continuer de prendre des décisions concernant notre monnaie et son fonctionnement. Les gouvernements et parlements africains, nous peuples africains concernés sommes donc à la croisée des chemins et devons enfin prendre nos responsabilités pour mettre fin à l'occupation monétaire française.



## BONNE NOUVELLE

Une rue Thomas Sankara prochainement inaugurée à Paris dans le quartier Amandiers du 20ème arrondissement, suite au vœu déposé par Jacques Baudrier élu communiste de Paris.

Plusieurs villes en France ont déjà donné le nom du Président du Burkina Faso assassiné avec ses compagnons pour avoir voulu émanciper son pays de la domination néocoloniale. La Municipalité d'Ivry sur Seine a honoré la mémoire du révolutionnaire par une frègue réalisée sur le pignon d'un immeuble de la ville.

## ECHOS D'AFRIQUE

### REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

C'est à une écrasante majorité que l'Assemblée nationale a voté le 27 janvier une motion de censure contre le Premier ministre Sylvestre Ilunga soumis au dictat de sa famille politique et absent lors de la séance. Depuis sa nomination, il était clair que l'œil de Joseph Kabila était dans son sous-main et que Félix Tshisekedi aurait des difficultés à émanciper sa politique des orientations de son prédécesseur. C'est ce qu'ont sanctionné

les députés reprochant l'incompétence du gouvernement et les manquements récurrents dans le domaine de la sécurité du territoire où les massacres dans l'est se poursuivent, de même que dans les villes.

Alors qu'il avait contesté la procédure parlementaire, Sylvestre Ilunga 24 heures après avoir présenté sa démission, le 29 janvier, 48 heures après avoir été censuré par l'Assemblée nationale.

---

### GUINEE

Le FNDC, coalition de partis, de syndicats et d'organisations de la société civile, a mobilisé la population pendant des mois contre un troisième mandat controversé du président Condé qui a fait adopter une nouvelle Constitution en mars 2020. Celle-ci limite à deux les mandats présidentiels. Mais le président, âgé de 82 ans, a décidé qu'il fallait remettre le compteur à zéro... pour lui permettre de se représenter.

Le 29 septembre 2020, soit à un mois de l'élection présidentielle, des dizaines de manifestants ont été arrêtés et jetés en prison, dont les dirigeants des forces d'opposition. Ce qui permit au président Alpha Condé d'obtenir un troisième mandat controversé.

Les procès ont commencé : le 13 janvier 2021, Souleymane Condé et Youssouf Diabaté, membres du Front national pour la Défense de la Constitution (FNDC), en détention depuis quatre mois, ont été condamnés à un an de prison et une amende de 20 millions de francs

guinéens (1.600 euros) par un tribunal de Conakry qui les a accusés d'avoir appelé à l'insurrection pour empêcher la réélection en octobre d'Alpha Condé.

Oumar Sylla, alias Foninké Mangué, figure du Front national de défense de la Constitution a été condamné le 28 janvier 2021, à onze mois de prison par un tribunal de Conakry pour « provocation directe à un attroupement non-armé. Comme ses camarades il fera appel à cette décision.

La contestation, plusieurs fois brutalement réprimée, a fait des dizaines de morts. Roger Bamba, membre du principal parti d'opposition, arrêté en septembre est mort en détention mi-décembre. Le gouvernement invoque la maladie, sa famille parle d'empoisonnement et de « crime d'Etat ». Amnesty International et Human Rights Watch dénoncent régulièrement les atteintes aux droits humains commises par les autorités guinéennes. Ces dernières les accusent de parti pris.

---

### NIGERIA

Shell a été condamnée par la justice néerlandaise à indemniser quatre agriculteurs dans une affaire de pollution au Nigéria où trois villages ont été détruits dans le delta du Niger. La maison-mère Royal Dutch Shell est également tenue d'équiper l'oléoduc en cause dans l'un des villages d'un système de détection des fuites afin que les dommages environnementaux puissent être limités à l'avenir.

Milieudefensie, branche au Pays-Bas de l'organisation internationale Les Amis de la Terre, soutenait les fermiers et les pêcheurs nigériens qui avaient saisi la justice en 2008, demandant que Shell paie les travaux de dépollution et leur verse des indemnités. La justice n'a pas suivi l'argumentaire de la compagnie anglo-néerlandaise qui soutenait que la pollution dans les villages de Goi, Ikot Ada Udo et Oruma (sud-est du Niger) était due à du sabotage. Le tribunal a par ailleurs jugé Shell Nigeria « responsable du fait qu'elle n'a pas interrompu l'approvisionnement en pétrole le jour du déversement » à Goi.





## ALGERIE

Peut-on parler « d'Algérie nouvelle » avec des détenus d'opinion et des restrictions médiatiques particulièrement ressenties au cours de la campagne référendaire sur la Constitution alors que les médias publics n'ont pas donné accès aux voix discordantes qui ont manifesté leur rejet du texte de la constitution ainsi qu'à celles qui appelaient au boycott du scrutin ?

Selon le Comité national pour la libération des détenus, près de 87 prisonniers d'opinion sont derrière les barreaux, dont des journalistes comme Khaled Drareni condamné à 2 ans de prison. Nombreux sont ceux qui attendent toujours un procès équitable, pour deux d'entre eux depuis 2019. Le geste d'apaisement du Président Teboune qui, après son élection, avait libéré 76 détenus n'a pas été suivi d'effet durant l'année 2020. Si d'autres libérations ont eu lieu, des arrestations aussi. Les jeunes du Hirak sont particulièrement visés par une justice qui condamne à de lourdes peines les auteurs de textes sur les réseaux sociaux comme ce jeune de 25 ans, qui a écopé à Sétif de 3 ans de prison ferme et 500 000 Da d'amende pour offense à la

personne du président de la République et à la religion musulmane. Le procureur avait requis 5 ans de prison ferme à son encontre !

Le journal Liberté a rendu compte de la conférence de presse de la Ligue Algérienne des Droits de l'Homme pour qui la libération des prisonniers politiques est une priorité. Son président, maître Ali Yahia Abdenour, a qualifié de "déplorable" la situation des droits de l'Homme en Algérie. Il a alerté sur le nombre important de malades mentaux dans l'univers carcéral dont personne ne s'inquiète. Il a d'autre part rappelé que "les trois armes de la lutte contre les disparitions forcées sont : la vérité des faits, la force du droit et la volonté d'aller jusqu'au bout afin que les crimes de l'État ne restent pas impunis, quel que soit le retard avec lequel ils seront jugés. Le pouvoir sait le sort réservé aux disparus. S'ils sont vivants, il doit les libérer ou les traduire en justice. S'ils sont morts, il doit localiser les lieux où ils ont été enterrés." Pour la LADDH qui ne fait pas de distinction entre "les disparus victimes du terrorisme islamiste" et "les disparus victimes du terrorisme d'État", la question des disparitions forcées reste une priorité de l'organisation.

## SAHARA OCCIDENTAL

C'est une reprise des combats dans le silence le plus assourdissant jamais vu à laquelle on assiste sur le mur de défense marocain au Sahara occidental. Entre l'absence de liaison aérienne vers l'Algérie qui nuit gravement au travail des journalistes et l'interdiction d'entrer au Sahara occidental occupé, la presse française ne cherche pas trop à s'informer du côté des journalistes sahraouis en territoire occupé. Il arrivera bien un moment où les blessés et les morts parmi les soldats marocains ne pourront plus être dissimulés par la Grande muette marocaine.

Joe Biden, nouveau Président des Etats Unis, en effaçant de l'agenda présidentiel la question

de la reconnaissance d'une souveraineté marocaine, a décidé de geler le troc de son prédécesseur en échange de la reprise de relations entre le Maroc et Israël qui n'ont jamais vraiment cessé. Cela remet les USA dans le droit international, car une telle décision des USA ne faisait pas disparaître le Sahara Occidental de la liste des territoires non autonomes, établie par les Nations Unies. La question fait débat aux USA. Plusieurs personnalités se sont exprimées contre la déclaration de Trump comme les anciens envoyés spéciaux du Secrétaire général de l'ONU James Baker et Christopher Ross et John Bolton, ex conseiller à la sécurité nationale de Trump qui avait travaillé à l'ONU sur le dossier du référendum au Sahara occidental

lors de la création de la MINURSO. Il y a également le Sénateur républicain Infohe qui a donné une conférence au Sénat sur le Sahara occidental fin 2020. C'est un défenseur du droit à l'autodétermination des Sahraouis. Il a posé demandé en séance au Ministre de la défense quelle était sa position sur le référendum d'autodétermination ce à quoi ce dernier lui a répondu que c'était un dossier qu'il aurait à examiner.

NORMALISATION MAROC-Israël  
LES ALGÉRIENS APPORTENT LEUR  
SOUTIEN À DEUX GRANDS PEUPLES



## MAROC

### Liberté pour Maati Monjib !



Le Maroc, classé en 2020 au 133e rang sur 180 pays dans le « Classement mondial de la liberté de la presse » de Reporter Sans Frontières, n'a pas l'air de vouloir grimper les échelons. Après cinq années de harcèlements des autorités qui ont ouvert une procédure judiciaire en 2015, l'historien et opposant Maati Monjib âgé de 60 ans, fondateur de l'association AMJI (Association Marocaine pour le Journalisme d'Investigation) a été arrêté le 29 décembre à Rabat. Il est accusé, "d'atteinte à la sécurité de l'Etat" et de "financement étrangers illégaux" pour avoir organisé des formations en journalisme d'investigation. Six autres journalistes sont également poursuivis, dont trois sont en fuite. Nous avons rencontré l'un d'eux il y a quelques années, Icham Mansouri réfugié en France. Il avait relaté les conditions de son arrestation, un guet à pan odieux, mis en scène par la police pour le déshonorer et

l'accuser de proxénétisme. Ces procédés diffamatoires sont une pratique habituelle de la police marocaine qui renouvelle tellement peu ses scénarios qu'ils ne sont plus crédibles qu'auprès des Marocains très convaincus de n'être que des « sujets » du roi. Hicham nous a donné des nouvelles de Maati Monjib et de la solidarité qui s'organise autour de lui et des deux journalistes qui comparaitront prochainement alors que ce procès a été reporté plus de vingt fois. Ils risquent une condamnation entre un et cinq ans de prison, selon l'article 206 du Code pénal marocain.

Les préliminaires du procès ne donnaient aucun espoir qu'il soit équitable. Les avocats des prévenus n'ont pas eu accès libre au dossier constitué de quelques 3000 pages, consultables devant le juge d'instruction, les avocats ont préparé ainsi leur défense. Le 27 janvier un procès expéditif a condamné Maati et trois autres journalistes à un an de prison et une amende de 15000dr pour Maati. Un comité européen s'est constitué de personnes d'horizons pour exiger leur libération. Icham est inquiet au sujet de la santé de Maati Monjib, cardiaque et diabétique. Il achète habituellement ses médicaments en France. L'administration pénitentiaire a demandé que sa femme les lui envoie. Ce qu'elle a fait mais aucune assurance qu'ils lui soient remis à temps pour suivre le traitement correctement, ce qui mettrait sa vie en grand danger.

---

## CENTRAFRIQUE

Dans ce pays aux multiples coups tordus, aux pillages, et aux guerres qui ont succédé à la dictature de Bokassa, comment l'élection présidentielle du 27 décembre 2020 pouvait-elle se dérouler dans la sérénité nécessaire à une expression libre des électeurs, de tous les électeurs ? Preuve s'il en est besoin que les sept interventions militaires françaises de 1967, 1979/81, 1996, 1997, 2002, 2008, et 2013 n'ont fait qu'installer et entretenir un chaos permanent dans ce pays, ce qui n'a pas perturbé l'extraction minière. D'ailleurs le bal continue mais il y a un changement de cavalière, ce qui perturbe Paris. L'État centrafricain a délivré entre le 1er janvier 2018 et le 27 février 2019, 116 permis d'exploitation essentiellement d'or et de diamant. Parmi les entreprises qui ont obtenu ces précieux sésames, l'entreprise russe de la Lobaye Invest, ou encore des entreprises chinoises telles que Zhong Yu Kuang Ye SARL ou Tian Xiang. La moitié des zones d'exploitation du diamant se

situent hors de la « zone verte » autorisée par le Processus de Kimberley, le forum mondial de certification du diamant lancé en 2003 dans le but d'éviter que l'exploitation des mines ne finance des conflits. Mais il est de notoriété publique que des diamants sortent du pays de manière illicite, y compris à bord de vols aériens réguliers : Exemple d'un Etat qui failli à ses missions ou qui accepte de fermer les yeux ?

C'est sans surprise que le président sortant, Faustin-Archange Touadéra a été réélu dès le premier tour avec 53,92% des voix des électeurs, soit la moitié du corps électoral, du fait de l'offensive rebelle. L'Union européenne et l'ONU ont béni cette procédure en appelant « l'ensemble des acteurs politiques de respecter les décisions de la Cour constitutionnelle » qui a proclamé les résultats de l'élection. Les autorités légales peuvent compter sur le silence de l'ONU, de Paris et Moscou qui a financé des missions d'observation du scrutin.

## TUNISIE

Une vingtaine d'organisations tunisiennes en France et Europe ont lancé un appel suite aux évènements et manifestations qui se déroulent actuellement dans de nombreuses régions et villes en Tunisie rappelant la gravité de la situation politique et socio-économique que connaît le pays. Nous en publions des extraits :

« Six ans après l'adoption de la nouvelle constitution, l'action publique semble tourner le dos à la consécration des principes de l'égalité de toutes et tous devant la loi, à la mise en place de mécanismes garantissant les droits économiques, sociaux et écologiques de tous et en particulier des plus démunis. Le spectacle désolant qu'offrent les institutions mises en place (parlement, gouvernement, présidence) engluées dans des querelles de chapelle ne peut susciter que la colère et l'indignation de la majorité des tunisiennes et des tunisiens contraints à faire face à une crise économique profonde et accentuée par une situation sanitaire mondiale sans précédent. C'est dans ce contexte et sur ce fond qu'il faut placer les derniers évènements qui ne sont rien d'autre que l'expression de la colère des laissés pour compte et des oubliés et qui ne peuvent être isolés des milliers de manifestations et mouvements revendicatifs qui se sont exprimés ces dernières années.

Les groupes sociaux (en particulier des jeunes issus des quartiers populaires) s'élèvent aujourd'hui (parfois avec une violence répréhensible et qui peut être évitée) contre la stigmatisation dont ils font l'objet, contre l'absence de perspectives (plus de 100.000 jeunes quittent le système scolaire sans aucun avenir, chaque année), contre l'absence de toute réponse politique ou économique crédible, contre un système qui dévoile, chaque jour davantage, ses défaillances. Les tunisiennes et tunisiens épris de justice et de

progrès vivant à l'étranger partie intégrante du peuple tunisien et qui ont été présents dans toutes les luttes menées depuis l'indépendance expriment avec force leur refus de toute forme de criminalisation et de stigmatisation des mouvements sociaux et du droit à manifester garanti par la constitution.

Ils dénoncent avec la plus grande vigueur les déclarations de dirigeants du mouvement Ennahdha au pouvoir, de vouloir « mobiliser leurs jeunes et des groupes sur le terrain pour protéger les biens publics et privés » et ainsi engager le pays sur la voie de la mise sur pied de milices en contradiction flagrante avec la constitution et les lois du pays qui réservent le rôle de la protection des citoyens et la sécurité du pays aux seules organes de l'Etat. »

Ils annoncent la création d'un collectif de soutien efficace aux luttes des mouvements sociaux en Tunisie et leur convergence.

### L'amalgame dangereux

Lors de sa visite en France au mois de décembre, le chef du gouvernement tunisien, M. Hichem Mechichi, a prononcé dans une interview sur la chaîne France 24 des propos que l'on retrouve dans les déclarations de l'extrême droite en France : « les personnes se trouvant sur le territoire français d'une manière illégale ou qui constitueraient une menace pour nos amis ont vocation à rentrer chez eux... ». Ces propos inacceptables ont fait réagir de nombreux Tunisiens. Une déclaration lui a été adressée par une trentaine d'organisations et une centaine de personnalités (professionnels et militants associatifs) qui dénoncent ces propos dignes de ceux habituellement utilisés par l'extrême-droite française. L'amalgame dangereux de M. Mechichi en dit long sur le degré d'alignement de l'exécutif tunisien sur la politique du gouvernement français en matière d'expulsion des étrangers.



---

## KANAKY - NOUVELLE GUINEE

*Notre amie Mina Kerfi, porte parole en France de l'USTKE, actuellement en Kanaky, nous a adressé ces informations sur la lutte des populations kanakes pour préserver leur indépendance économique que l'exploitation du Nickel peut apporter à une Kanaky indépendante. Ce qui se trame dans ce territoire non autonome (qui doit se prononcer l'an prochain dans un nouveau référendum d'autodétermination) est caractéristique des décolonisations françaises en Afrique.*



## Le conflit sur l'usine du sud



Les indépendantistes kanaks ont stoppé les négociations sur le référendum avec le gouvernement français et la droite locale jusqu'à ce que le dossier de l'usine du sud soit réglé. Ils sont prêts à aller jusqu'au bout pour préserver leurs ressources minières en s'opposant au projet de vente de l'usine Valé au consortium Prony ressources incluant le trader Trafigura, dont le compromis de vente a été fixé au 12 février.

Les populations, notamment du sud, sont très inquiètes sur les impacts environnementaux, les résidus miniers (30 millions de m<sup>3</sup>) stockés dans l'immense barrage KO2, laissés par la multinationale Valé et demandent une expertise internationale indépendante pour vérifier la sécurisation du bassin. Une rupture du bassin, comme au Brésil, entraînerait des dégâts irréversibles sur l'environnement et les populations. Ce point constitue une priorité absolue pour les indépendantistes.

Après les actions des militants de début décembre, de nombreuses arrestations ont été effectuées, près de 60 interpellations, certaines suivies de peines de prison et 20 licenciements ont été prononcés à l'encontre de salariés aperçus lors des actions. L'USTKE dénonce le caractère abusif de ces licenciements, et va saisir la direction du travail et de l'emploi de Nouvelle Calédonie. Les frais de justice de plus en plus importants commencent à peser, un appel à la solidarité est lancé.

Les militants, notamment les jeunes des quartiers sont déterminés à poursuivre la lutte, et occupent toujours certains ronds points en périphérie de Nouméa (Robinson, Paita). Des actions et manifestations sont prévues prochainement, notamment à Nouméa.

L'hypothèse de reprise de l'usine Valé par une entité calédonienne (à 95 %) a été évoquée par le porte-parole du FLNKS, Daniel Goa. La maîtrise des ressources minières et des outils de production garantissant la viabilité économique et financière de l'indépendance.

En ligne de mire, le prochain référendum prévu en 2022.

Un grand rassemblement populaire à a eu lieu le week end dernier à Ponérihouen (tribu de Grondu) rassemblant tout le mouvement indépendantiste. Des ateliers ont été organisés sur les thèmes de l'environnement, la maîtrise des ressources, la stratégie de terrain jusqu'au 12 février, l'options de sortie après le 12 février, respect des droits, les finances - communication - soutiens internationaux de solidarité. Des motions importantes ont été adoptées.



## MEMOIRE DE COLONISE

*Raphaël Chouleom aujourd'hui âgé de 85 ans est une bibliothèque vivante. Témoin privilégié de l'Histoire du Cameroun, cet UPECISTE a vécu des moments déterminants dont il a témoigné à ses camarades, dont l'incendie du quartier Congo à Douala dans lequel il vivait avec son frère aîné.*

### L'incendie du quartier Congo à Douala



Ce quartier Congo était majoritairement peuplé de nationalistes camerounais (Bamiléké), originaires de l'ouest Cameroun. En face, se trouvait le quartier sénégalais où vivait la communauté musulmane, des individus venus du Nord Cameroun, du Nigeria et des pays d'Afrique de l'Ouest.

Nous sommes le dimanche 24 avril 1960, ce matin là Raphaël amateur de football quitte la maison pour se rendre au stade Akwa pour suivre des rencontres de football. Aux alentours de 15 heures, il aperçoit depuis le stade une épaisse couche de fumée et d'immenses flammes se dégageant de son quartier. Il entame une course folle pour s'enquérir de la situation. A quelque 50 mètres du quartier, il trouve des soldats blancs portant des rangiers avec des képis; ils occupent la place principale du quartier, les fusils pointés. Le quartier était en flammes, ceux qui sortaient des flammes pour s'échapper trouvaient face à eux des armes à feu pointées. Ils n'avaient qu'un choix : mourir calcinés ou périr criblés de balles.

De l'autre côté du quartier non loin du camp Berteau, les ressortissants Haoussas du Nord Cameroun occupaient l'espace avec des flèches pointées. Ici encore, ceux qui voulaient s'échapper des flammes devaient choisir entre les flammes ou les flèches. Le quartier était donc bouclé d'un côté par des soldats français, des supplétifs camerounais et de l'autre côté par des Haoussas.

Raphaël tente de s'approcher pour mieux voir la scène, mais il est vigoureusement chassé par un français. Des témoins affirment avoir aperçu un hélicoptère survoler le quartier y déversant un liquide inflammable sur les constructions faites en majorité en carabotte (planches) qui ont favorisé l'incendie criminel qui fera des milliers de morts. Le bilan exact n'a jamais été établi.

Raphaël Chouleom a survécu parce qu'il était allé au stade Akwa, son frère aussi, sorti très tôt ce matin-là. Les voisins et autres riverains du quartier n'ont pas eu cette chance, ils ont péri dans les flammes pour certains et criblés de balles ou de flèches pour d'autres. C'était un triste spectacle. Raphaël se souvient encore du quartier entièrement calciné et rasé et des corps carbonisés. Vers 19 heures il s'est rendu à l'hôpital à Laquintinie où il découvre des scènes surréalistes. Un camion militaire dans lequel les brûlés sont entassés pour être jetés dans des cours d'eau. Ces souvenirs morbides ne le quittent plus depuis toutes ces décennies.

Comment ce massacre est-il arrivé?

Il a lieu après des élections locales à libre candidature que Sébastien Deffo, candidat de l'UPC (Union des Populations du Cameroun) et remporte haut la main, face à Kache, candidat des Haoussas musulmans soutenu par le BDC d'Ahmadou Ahidjo et du Dr Louis Paul Aujoulat. Ce qui ne plut pas aux musulmans soutenus par les colons. Il s'en suivit des heurts entre les haoussas du quartier musulman (aussi appelé quartier haoussa) et les habitants du quartier Congo.

Le Vendredi 22 avril des combattants de l'ALNK (Armée de Libération Nationale Kamerunaise) assassinent un Haoussa soupçonné de collaboration active avec l'ennemi. Le même jour, l'ALNK blesse un Européen, et brise également les vitres de plusieurs magasins de Français, dont Monoprix, La Frégate, la boucherie Dussault, les Champs Elysées, la Belle France. Les populations seront manipulées et les Bamiléké seront



présentés aux Haoussas comme étant ceux-là qui voudraient arracher le pouvoir entre les mains de leur frère Ahmadou Ahidjo.

La suite sera tragique comme le raconte l'historien Enoh Myomessé : « L'assassinat de l'Haoussa est très mal perçu par les membres de cette communauté, qui crient vengeance. De leur côté aussi, les Français sont très en colère face aux attaques dont ils viennent d'être l'objet. Les nouvelles autorités camerounaises soupçonnent, depuis un moment, le quartier Congo d'être le repère des combattants de l'Alnk à Douala. Dimanche 24 avril, une bagarre se déclenche en début d'après-midi entre Bamiléké et Haoussa au quartier New- Bell, non loin du quartier Congo. Subitement, autour de 14-15 heures, ce dernier s'embrase, le feu prend simultanément à plusieurs endroits. Le quartier Congo est habité en majorité par les Bamiléké. Au moment où le feu prend, curieusement, l'armée, arme au poing, tout comme les Haoussa, a déjà entièrement bouclé le quartier. On assiste alors à des scènes d'apocalypse. Les personnes, surprises par le feu et qui tentent de s'en échapper, sont abattues, froidement, soit par les militaires, soit par les Haoussa, armés de leurs arcs et de flèches.

Lorsque le feu prend fin vers 17 heures, il ne reste plus rien des baraquements de ce quartier, et le nombre de morts par le feu, se dispute avec celui par les balles et par les flèches. Les statistiques officielles font état de 5.000 personnes sans abri. S'il y a eu tant de sans-abri, à combien pourrait s'élever le nombre de morts? »

En effet, le quartier fut encerclé par l'armée et leurs complices haoussas pour empêcher les habitants de sortir. Ceux qui s'y osaient étaient froidement abattus à coup d'armes à feu, avec des lances et des flèches empoisonnées ou des machettes offertes par les commerçants expatriés. Dans l'impossibilité de sortir de cette zone de flammes, des hommes, femmes et enfants plongeaient dans des puits profonds et s'y noyaient. C'était l'horreur.

Sur les lieux, on aperçut : le terrible Jean Fochivé, le préfet Nséké, le lieutenant Bouba Kaélé, les policiers Manga et Minlo. Certains ont affirmé avoir vu ce jour des hélicoptères canadien pilotés par des militaires français déverser du carburant pour attiser les flammes.

Ahmadou Ahidjo vint à Douala, lui-même en personne pour calmer les esprits. Traumatisé par cet événement, le préfet Guillaume Nséké fut évacué en France pour causes de maladie. Aucun préfet camerounais ne souhaitant venir à Douala, Jean Fochivé fut chargé sur proposition du ministre Njoya Arouna, des fonctions de Préfet du Wouri par intérim cumulativement avec celles de coordinateur de la police.

C'est notre Histoire et nous devons la connaître. J'adresse des remerciements particuliers au camarade Raphaël Choulem Detboue pour sa contribution à la vulgarisation de la vraie Histoire du Cameroun.

Arol KETCH - 4.1.2021 Fourmi Magnan égarée

---

## IDEES

LES MÉMOIRES DE LA COLONISATION ET DE LA GUERRE D'ALGÈRE  
**LE RAPPORT STORA EST  
SUR LE BUREAU DE MACRON**



*Le rapport de Benjamin Stora sur la guerre d'Algérie suscite de nombreuses réactions, nous publions celle de Jean-Philippe Ould Aoudia\*, fils de l'un des six inspecteurs des centres sociaux d'Algérie, créés par Germaine Tillon, qui furent assassinés par le commando Delta de l'OAS le 15 mars 1962.*

Le rapport qui va permettre la RÉCONCILIATION entre les peuples français et algérien.

Ce document de 157 pages fera date dans l'historiographie de la guerre d'Algérie. En effet, de la même manière que Bach et Mozart écrivaient des partitions à la demande des princes qui leur permettaient de pratiquer leur art, Benjamin Stora rédige, à la demande du Président de la République française, un document pour lui permettre de « s'inscrire dans une volonté nouvelle de réconciliation des peuples français et algériens (sic) ». C'est donc sous le prisme de la réconciliation (répétée 2 fois dans la lettre de mission du Président, 6 fois p. 39 et 1 fois p. 92) que sont traitées « Les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie », titre du document.

LE rapport commence par la citation d'une phrase de Camus et une autre extraite du Journal de Feraoun ce qui ne pouvait que me satisfaire. L'ensemble du document est très intéressant, très documenté, très précis, rédigé par un historien universitaire de talent, rompu aux relations entre mémoire et histoire, ici entre mémoires et histoires de la guerre d'Algérie « entraînant une compétition victimaire où chacun se pose en victime supérieure à l'autre dans l'abandon (p. 92) ».

La compétence et la maîtrise du sujet par l'auteur autorisent à dire que ses oublis, ses périphrases, ses non-dits n'en sont pas vraiment. C'est bien une écriture partisane de l'histoire qui nous est donc proposée dans le but – certes tout à fait louable – d'une réconciliation entre les peuples algérien et français.

À la condition qu'elle ne se fasse pas au détriment de qui que ce soit !

BS parle en p. 17 d'André Rossfelder, qui « raconte son engagement pour le maintien de l'Algérie dans la France ». Ce que ne précise pas BS, c'est que l'engagement de Rossfelder s'est fait dans l'OAS. Condamné à mort par contumace pour sa participation à la tentative d'assassinat du président de la République, Charles de Gaulle, au mont Faron, à Toulon, le 15 août 1964. C'est le terroriste Rossfelder qui a transmis à un ami une liste de condamnés à mort par l'OAS, avec la mention « fait », ou bien « loupé » ou bien « en cours de préparation » en face des noms (voir Annexes p. 130 de La Bataille de Marignane). BS rend un nouvel hommage, en page 39, au « beau livre d'André Rossfelder, ami d'A. Camus ».

Bien des auteurs, cités par BS, auraient été heureux de voir qualifier de beaux leurs ouvrages. Quand on lit les précisions de toute nature que sait apporter BS tout au long de son rapport, et qui font d'ailleurs son intérêt, on reste admiratif devant la dualité du rédacteur, surtout lorsqu'il déplore plus loin l'« effacement de faits pouvant ouvrir à un négationnisme généralisé ».

En page 32, dans la note de bas de page no 25 : Ce « monde du contact » a été brisé par les exactions commises, notamment à la fin de la guerre d'Algérie, par certains commandos extrémistes de l'OAS, comme l'assassinat le 15 mars 1962, de l'enseignant Mouloud Feraoun et ses compagnons des centres sociaux fondés par Germaine Tillion. Voir sur ce point d'histoire, L'Assassinat de Château-Royal, par Jean-Philippe Ould Aoudia, Paris, Ed. Tirésias, 1992. Et aussi, les initiatives de Jean-François Gavoury, dans l'Express, « Le dernier combat de l'OAS », le 7 novembre 2005 à propos d'une stèle érigée à Marignane en faveur de l'OAS.

Relisons : Par certains commandos extrémistes de l'OAS. Selon Stora, il y aurait, parmi les groupes terroristes de cette organisation criminelle, des commandos extrémistes et d'autres qui le seraient moins. voire modérés. Ou pas extrémistes du tout, comme Rossfelder qui, sereinement, raconte dans un beau livre son engagement pour le maintien de l'Algérie dans la France. Feraoun et ses cinq collègues auraient eu, selon BS, la malchance de tomber sous les balles d'un commando extrémiste de l'OAS.

BS parle à plusieurs reprises du 17 octobre 1961, date du massacre d'Algériens par la police parisienne placée sous les ordres du préfet de police Maurice Papon. Il précise que le maire de Paris, Bertrand Delanoë, s'est rendu plusieurs fois à la commémoration. C'est bien de le dire.

Par contre, on ne lit rien sur la répression sanglante de la manifestation organisée pour dénoncer les crimes de l'OAS, au métro Charonne, le 8 février 1962, par la même police parisienne placée sous les ordres du même Papon. La grande manifestation de centaines de milliers de Français contre l'OAS ne mérite pas de figurer dans la chronologie de la guerre d'Algérie écrite par l'historien de Cour.

Pas un mot non plus sur l'inauguration, par le même Bertrand Delanoë, de la stèle érigée au Père-Lachaise à la mémoire des victimes



françaises et algériennes de l'OAS.

Silence de l'historien sur les hommages annuels rendus chaque 19 mars et chaque 6 octobre aux 2.700 victimes civiles et militaires, algériennes et françaises, de l'OAS.

Voilà un exemple de l'écriture hémiplogique de l'histoire justement dénoncée par BS.

À plusieurs reprises, BS cite les nombreux groupes de personnes traumatisées par la guerre, en particulier en page 7, dans la note de bas de page où il liste 8 groupes parmi lesquels ne figurent pas les descendants de victimes de l'OAS, lesquels, pour BS, ne sont pas des personnes traumatisées. Reconnaissons tout de même à l'historien le mérite de parler « de quasi-guerre civile entre 1960 et 1962, avec les attentats de l'OAS » et de citer « la monographie importante sur l'OAS » écrite par Alain Ruscio (p. 21).

En annexe, BS cite les noms des nombreuses personnes avec lesquelles il s'est entretenu avant de rédiger LE rapport. Dix d'entre elles font partie de nos amis et de nos soutiens. L'association Marchand-Feraoun n'a jamais été sollicitée, elle qui honore six fonctionnaires de l'Éducation nationale « victimes de leur engagement pour les valeurs de la République et pour l'indépendance de l'Algérie dans une relation fraternelle avec la France ».

Or c'est ce que dit aussi la première phrase de la lettre de mission du Président de la République : « une volonté nouvelle de réconciliation des peuples français et algériens » (sic). Notre association est en harmonie avec l'objectif du Président de la République.

Mais alors, Monsieur Stora, pourquoi ne pas l'avoir consultée ?

Parmi les 25 propositions formulées dans LE rapport en vue de réconcilier les peuples algérien et français, la plus subtile – sinon diabolique – est celle portant le n° 2 :

Un geste pourrait être l'inclusion dans le décret 2003-925 du 26 septembre 2003 instituant une journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie d'un paragraphe dédié au souvenir et à l'œuvre des femmes et des hommes qui ont vécu dans des territoires autrefois français et qui ont cru devoir les quitter à la suite de leur accession à la souveraineté.

Non, Monsieur Stora ! Ce n'est pas l'indépendance de l'Algérie qui a provoqué l'exode des pieds noirs.

Serait-ce là de votre part une remise en cause du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ? Ce sont, et vous le savez, toutes les horreurs commises par l'OAS qui ont incité les pieds-noirs, - et parmi eux tous les membres de ma famille maternelle- à fuir l'Algérie de peur des représailles à la suite, entre autres atrocités dont l'OAS s'est rendue coupable envers les Algériens : les tirs de mortier sur la Casbah surpeuplée, la pose de bombe devant le centre d'embauche des dockers, les malades tués à bout portant sur leurs lits, les « ratonnades », les femmes de ménage poignardées, etc.

Au bout du compte : 2700 victimes surtout algériennes mais aussi françaises.

Et vous le savez très bien, vous, historien spécialiste de la guerre d'Algérie.

Mais alors, pourquoi ne pas l'écrire au Président de la République ? Pourquoi cette négation de l'OAS dans l'histoire de la guerre d'Algérie ? Pourquoi, après réflexion, induire délibérément en erreur le Président de la République en pratiquant l'effacement de faits pouvant ouvrir à un négationnisme généralisé comme vous l'écrivez ? Non Monsieur Stora ! Nous n'acceptons pas que la réconciliation entre Français et Algériens se fasse au détriment de la mémoire des victimes de l'OAS et de la négation de la souffrance de leurs familles. Nous formulons cette proposition en complément de la vôtre :

Un geste pourrait être l'inclusion dans le décret 2003-925 du 26 septembre 2003 instituant une journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, d'un paragraphe dédié au souvenir et à l'œuvre des femmes et des hommes victimes de leur engagement pour les valeurs de la République et pour l'indépendance de l'Algérie dans une relation fraternelle avec la France.

dimanche 24 janvier 2021

Jean-Philippe Ould Aoudia Auteur de *L'Assassinat de Château-Royal*, Paris, Éd. Tirésias, 1992

Disponible au siège de l'AFASPA



## CONSEILS DE LECTURES



Des guerres asymétriques de 1990 à 2020, à celles de haute intensité demain, une analyse du capitalisme du réel, et de sa nature première : la guerre. Une étude sur la réalité factuelle et idéologique qui nous concernent directement, dont nous sommes contemporains, et qui ont porté la violence impérialiste et la guerre partout, de l'Irak à la Bosnie, de la Somalie au Mali. Ce long travail d'enquête sur une grande partie du 20ème siècle du militant anticolonialiste propose aussi une analyse du futur proche de ce qu'annoncent les nouveaux rapports de pouvoir mondiaux et les doctrines militaires modernes. Editions Terrasse 11,50€+ 3,00 euros de frais de port - paiement en ligne <http://terrasses.net/>



**LA REVUE INTERNATIONALE N° 118 - Avril-  
Juin 2020**

### **Sommaire**

-Editorial « Charlie », l'islamisme radical et nous  
*Michel Rogalski*

Santé et médecine à Cuba : des piliers vacillants de  
la révolution ? *Janice Argailot*

### **Dossier**

-Présentation et chronologie - L'Algérie et le Hirak  
*Hassane Zerrouky*

-Hirak, une année d'un mouvement populaire sans  
précédent *Hassane Zerrouky*

-Une tentative d'analyse du Hirak *Rachid Sidi  
Boumedine*

-La mouvance islamiste et le Hirak *Hassane Zerrouky*

-L'armée nationale populaire et le Hirak *Yacine  
Tegua*

-Hirak et diaspora, force motrice ou caisse de  
résonance ? *Arezki Matref*

-Le Hirak et les intellectuels *Lazhari Labter*

-Algérie : mutations sociales et économiques et  
recompositions politiques *Abdelatif Rebah*

-Les Harragates algériennes : la fuite vers un destin  
inconnu *Sabiha Kime*

15€ paiement en ligne

[www.recherches-internationales.fr](http://www.recherches-internationales.fr)



# La Semaine anticoloniale et antiraciste 2021 se tiendra du vendredi 5 au dimanche 14 février



*Le programme de La Semaine anticoloniale et antiraciste est joint sur le message qui vous adresse La Lettre de l'AFASPA.*

C'est en visioconférences que seront présentées en direct les diverses initiatives des organisations que vous pourrez suivre sur la page **Facebook Semaine anticoloniale 2021**.

Pour suivre la conférence sur Zoom : un lien sera posté quelques instants avant l'ouverture de la conférence. Il ne sera actif que quelques minutes.

La contrainte qui a conduit le collectif d'organisation à ces modalités, offre aussi l'opportunité de faire participer aux débats des personnes éloignées, même très éloignées.

Ainsi l'AFASPA et la Ligue Panafricaine UMOJA organisent un débat  
**JEUDI 11 JUIN de 19h à 21h**

**«Cameroun, Togo, Sahara occidental, la jeunesse organisée dans les luttes d'émancipation»**

avec Michèle Abe Présidente de la Plateforme indépendante de la jeunesse camerounaise,  
Elom20ce artiste engagé au Togo et un journaliste du Sahara occidental occupé.

Débat animé par Amza Boukari et Michèle Decaster.